
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 août 2024 à 9 h
par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Nadia Bastien, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Brigitte Grandmaison, Directrice générale adjointe - Services de proximité
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 1135

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 août 2024, en y retirant les points 20.002, 20.023, 20.024, 20.033, 20.036, 20.047, 20.049, 20.058, 20.060, 30.004 et 40.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 1136

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 1137

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 1138

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement, et d'autoriser une dépense additionnelle de 3 206 405,26 \$, taxes incluses, pour les services d'exploitation des lieux d'élimination de la neige, dans le cadre des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CE22 1184, CM21 0933 et CM20 0926), majorant ainsi le montant total des contrats de 11 266 705,01 \$ à 15 114 391,32 \$, taxes incluses;

Firmes	Contrat	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
9304-9179 Québec Inc.	RDP-AC-2024	574 224,24 \$
9304-9179 Québec Inc.	LAS-ANG-2124	2 074 165,33 \$
9304-9179 Québec Inc.	SLA-SAR-2124	312 749,86 \$
Groupe Contant Inc.	PRF-CHA-2224	245 265,82 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 160 320,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 480 960,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1248788003

CE24 1139

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation Americas, fournisseur unique, pour l'achat de composantes pour la mise à niveau des variateurs de vitesse de type cascade hyposynchrone à recouvrement d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 494 288 \$, taxes incluses (365 058 \$ US);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1245478001

CE24 1140

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distributions Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'aménagements spécialisés pour les activités du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) dans des fourgons fournis par la Ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 483 950,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20408;
- 2- d'autoriser une dépense de 96 790,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247567019

CE24 1141

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Guard-X inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 1), pour un montant de 93 908,16 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 361 110,34 \$ à 455 018,50 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 390,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Prévention incendie Safety First inc. (CE20 2056), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2025, pour un service d'inspection et d'entretien des systèmes d'alarme incendie et des systèmes d'extinction automatique (gicleurs) de divers bâtiments de la Ville de Montréal (Lot 2), pour un montant de 182 253,65 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 628 097,31 \$ à 810 350,96 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 225,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1247157012

CE24 1142

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (no de projet ING-331616), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue William, entre les rues Guy et de la Montagne, pour une somme maximale de 266 822,68 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1240025004

CE24 1143

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée (no de projet ING-223808), pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement de la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Papineau, pour une somme maximale de 131 519,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer tous les documents requis pour ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1240025005

CE24 1144

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois pour la tenue des collectes itinérantes des résidus domestiques dangereux (RDD) incluant le traitement des matières collectées, et d'autoriser une dépense additionnelle de 530 135,20 \$, taxes incluses, dans le cadre de deux contrats accordés à Clean Harbors Québec inc. (CG20 0515), majorant ainsi le montant total des contrats de 2 120 540,81 \$ à 2 650 676,01 \$, taxes incluses;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	262 844,36 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	267 290,84 \$
TOTAL			530 135,20 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 23 124,78 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	<u>Contingences (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	11 465,41 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	11 659,37 \$
TOTAL			23 124,78 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 47 984,39 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement annuel de l'indice du prix à la consommation;

<u>Firme</u>	<u>Contrat</u>	<u>Lot</u>	<u>Indexations (taxes incluses)</u>
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 1	1	23 790,96 \$
Clean Harbors Québec inc.	RDD Collectes itinérantes 2	2	24 193,43 \$
TOTAL			47 984,39 \$

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1248501001

CE24 1145

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la cession des droits et obligations du contrat découlant de l'appel d'offres 22-19390 (CG22 0642) accordé à Demix Agrégats, une division de Groupe CRH Canada inc., à Béton Provincial, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'exercer l'option de la première prolongation de douze mois, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver destinés aux différents arrondissements de la Ville de Montréal et des villes liées participantes, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, dans le cadre du contrat accordé à Béton Provincial, en maintenant le montant total de 2 939 423,83 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 22-19390;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et villes liées concernés, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1249106002

CE24 1146

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure un contrat de gré à gré, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, par lequel Software AG (Canada) inc. s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de maintenance des logiciels développés par l'éditeur, pour une somme maximale de 1 244 351,43 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 23 mai 2024 et selon les termes et conditions des documents contractuels;

- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures technologiques, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1245954010

CE24 1147

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 2, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20406;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Uni-Select inc.	Lot 2 - Camions lourds de 4500Kgs et plus en PNBV (classe 7 et 8)	287 336,94 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 57 467,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure avec le seul soumissionnaire, Uni-Select inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour les lots 1 et 3, deux ententes-cadres d'une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des filtres pour véhicules et appareils du parc motorisé du Service du matériel roulant et des ateliers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20406;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Uni-Select inc.	Lot 1 - Automobiles, camions légers de moins de 4500 kgs en PNBV (classe 1 et 2) et camions semi-lourds de 4500Kgs et plus en PNBV (classe 3 à 6)	144 405,56 \$
Uni-Select inc.	Lot 3 - Machineries et véhicules spécialisés légers et lourds	244 477,48 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 77 776,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1247567021

CE24 1148

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Nautic & Art inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'embarcations pneumatiques avec moteur et remorque pour recherche et sauvetage nautique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 239 354,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20476;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 903,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1247567020

CE24 1149

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Distributions Maranda inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de remorques fermées en aluminium pour le transport des embarcations du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 292 131,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20557;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 819,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1247567024

CE24 1150

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de nettoyage de bris de lampes UV et décontamination du mercure aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater, pour une somme maximale de 519 261,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20453;
- 2- d'autoriser une dépense de 77 889,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation des quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1247100003

CE24 1151

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, pour une période de 45 mois, les contrats de gestion des sept Écocentres de l'agglomération de Montréal, avec possibilité d'une période de prolongation de 12 mois, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20554;

Fournisseurs	Lot	Contrats
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	6 510 817,99 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	8 653 912,76 \$
Grand total		15 164 730,76 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 451 797,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Fournisseurs	Lot	Indexation
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	193 998,78 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	257 798,80 \$
Grand total		451 797,58 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 780 826,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

Fournisseurs	Lot	Contingences
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 4 - option 1: Acadie, LaSalle et St-Laurent	335 240,84 \$
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	Lot 9 - option 2: CDN, Petite-Patrie, RDP et St-Michel	445 585,58 \$
Grand total		780 826,42 \$

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Opsis Gestion d'infrastructures inc. à la fin des contrats;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247075002

CE24 1152

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 436 215,13 \$, taxes incluses, pour la fourniture et livraison sur demande de constats d'infraction dans le cadre du contrat accordé à Gestion des communications Data Corp. (CG23 0058), majorant ainsi le montant total du contrat de 719 755 \$ à 1 155 970,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1249109001

CE24 1153

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois par laquelle Supremex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service d'impression de formulaires, d'enveloppes et de cartes d'affaires pour le personnel de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 830 671,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20470;
- 2- d'autoriser une dépense de 124 600,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Supremex inc;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1245481001

CE24 1154

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Turf Care Products Canada Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de tondeuses autoportées WAM à plateaux multiples équipées d'une cabine quatre saisons, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 497 002,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20520;
- 2- d'autoriser une dépense de 74 550,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1247567022

CE24 1155

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire ci-après, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de deux ans avec possibilité de deux années d'option, le contrat pour le remorquage et l'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire pour l'intégralité de l'île de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20541;

Soumissionnaire	Secteur	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Remorquage Météor inc.	Île de Montréal	583 101,46 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage Météor inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1249741001

CE24 1156

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 681 226,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la prolongation de l'entreposage du matériel dans le cadre du contrat accordé à Énergère inc. (CM17 0772) pour la gestion, la coordination et les installations de luminaires DEL 3000K pour le projet de conversion de l'éclairage de rue, majorant ainsi le montant total du contrat de 29 220 273,99 \$ à 29 901 500,87 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1246294002

CE24 1157

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de fourniture et d'installation des équipements scénographiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 574 925,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20416;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 746,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de XYZ Technologie Culturelle inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1247055001

CE24 1158

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage limitée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des articles, pour une période de deux ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des articles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20525;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage limitée	Lot 5 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2021	909 147,80 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 7 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2019	2 727 443,39 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 9 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2017	1 363 721,69 \$
Accessoires Outillage limitée	Lot 11 Location de deux ans de balai de rue d'année modèle 2015	227 286,95 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 784 139,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Accessoires Outillage limitée pour les lots 5, 7 et 9;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1247567023

CE24 1159

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de 16 mois, par lesquelles Fisher Scientific et Delta Scientific s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du matériel et des produits chimiques de laboratoire pour une somme maximale de 459 486,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20425;

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant total (taxes incluses)</u>
Fisher Scientific	Achat de matériel et produits chimiques de laboratoire	156 047,36 \$
Delta Scientific	Achat de matériel et produits chimiques de laboratoire	303 438,79 \$
	Total	459 486,15 \$

- 2- d'ajouter une indexation de 2,2% à la date d'anniversaire (3 juin 2025) basée sur une estimation de l'indice annuel des prix à la consommation (IPC);

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Estimé indexation (taxes incluses)</u>
Fisher Scientific	Achat de matériel et produits chimiques de laboratoire	1 501,95 \$
Delta Scientific	Achat de matériel et produits chimiques de laboratoire	2 920,60 \$
	Total	4 422,55 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1245436001

CE24 1160

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle à titre de budget de variation de quantités de 165 399,30 \$, taxes incluses, pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciel de design graphique vectoriel, dans le cadre des contrats accordés à Solutions informatiques INSO inc. (lot 1) et Compugen inc. (lot 3) (CG22 0414), majorant ainsi le montant total de la dépense de 2 102 208,65 \$ à 2 267 607,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1249563007

CE24 1161

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour le renouvellement des souscriptions annuelles aux licences pour le stockage et les serveurs Linux Red Hat, pour la période du 15 septembre 2024 au 14 septembre 2027, pour une somme maximale de 729 578,78 \$, taxes incluses ;

- 2- d'autoriser le directeur infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1249633005

CE24 1162

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle le Groupe Archambault inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir, sur demande, des CD-Audio, DVD, Blu-ray, livres audio, cours de langues et disques vinyles, pour une somme maximale de 1 437 187,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20447;
- 2- d'imputer cette dépense de consommation au rythme des besoins à combler, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1240138001

CE24 1163

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation d'une conduite d'eau de 500 mm FG sous le boulevard Rosemont entre le boulevard Saint-Michel et le boulevard Pie-IX, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 753 897,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P24021-198988-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 330 467,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 187 569,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1245072001

CE24 1164

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à XO Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la réfection des systèmes de ventilation d'air des ateliers Viau (bâtiment situé au 2269, rue Viau), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 998 186,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15929;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 599 637,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 799 818,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de XO Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1247432002

CE24 1165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bau-Québec ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement de sentiers dans le bois central nord et aux abords du pavillon de la Forêt au parc Angrignon, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 011 214,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6141;
- 2- d'autoriser une dépense de 151 682,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 151 682,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 101 121,44 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec ltée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1249689001

CE24 1166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bau-Québec Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de réalisation de travaux d'aménagement de ponceaux de passerelles ainsi que de travaux électriques dans le parc Angrignon (phase 3), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 835 213,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-6139;
- 2- d'autoriser une dépense de 510 338,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 340 225,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 283 521,36 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Bau-Québec Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248865001

CE24 1167

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 23 174,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la réalisation de travaux de réparation de diverses structures (projet 19-06) dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CM19 1347), majorant ainsi le montant total du contrat de 486 884,63 \$ à 510 059,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1247231045

CE24 1168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et de réalisation des travaux d'installation de grillages dans les serres du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IM-DV-0003-TRGRIL;
- 2- d'autoriser une dépense de 153 100,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1246891001

CE24 1169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils d'électrification et d'aménagement des stations de vélo en libre-service BIXI à la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 686 454,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offre public 516211;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 137 290,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1248848019

CE24 1170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection partielle de la toiture à l'aréna Pete-Morin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 587 771,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15870-1;
- 2- d'autoriser une dépense de 117 554,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 84 639,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1248516003

CE24 1171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert vers le budget de contingences d'un montant de 151 975,10 \$, taxes incluses, du contrat initial accordé à Lanco Aménagement inc. pour la construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve (CM23 1040), sans aucune majoration de la dépense maximale du contrat;
- 2- d'autoriser le transfert vers le budget de contingences d'un montant de 415 914,91 \$, taxes incluses, du budget de variations de quantités du contrat accordé à Lanco Aménagement inc. pour la construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve (CM23 1040), sans aucune majoration de la dépense maximale du contrat;
- 3- d'imputer ces montants conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1249981001

CE24 1172

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à l'entreprise St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage du tunnel Saint-Rémi, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 399 188,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DEEU-IP24010-168542-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 279 837,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1249973001

CE24 1173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Cloutier et Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la toiture de la caserne de pompiers 62, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 388 191,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15919;

- 2- d'autoriser une dépense de 77 638,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 34 492,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cloutier et Gagnon (1988) ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1245967001

CE24 1174

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels à Hub International Québec ltée au montant de 123 023,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-2308;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Hub International Québec ltée à cet effet;
- 3- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1240649005

CE24 1175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure quatre ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études de caractérisation environnementales et des études géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets du Service de la stratégie immobilière (SSI) et du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI), pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20479, jusqu'à épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin des 36 mois, selon la première éventualité;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Les Services EXP inc.	1 665 182,93 \$	1
FNX-INNOV inc.	1 536 783,73 \$	2
Groupe ABS inc.	1 391 062,40\$	3
WSP Canada inc.	1 197 832,60 \$	4

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de Les Services EXP inc., FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et WSP Canada inc. à la fin de leur contrat;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1244530002

CE24 1176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure trois ententes-cadres, par lesquelles les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études géotechniques pour les services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20481, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 21 août 2027, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation d'un an reconductible une fois;

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
Englobe corp.	2 556 926,27 \$	1
GHD Consultants ltée	1 998 391,97 \$	3
Stantec experts-conseils ltée	1 749 499,84 \$	4

- 2- de procéder à une évaluation de rendement des firmes Englobe corp., GHD Consultants ltée et Stantec experts-conseils ltée;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1247231041

CE24 1177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour des services professionnels d'un montant forfaitaire maximal de 88 829,35 \$, plus les revenus de location estimés à 125 000 \$, pour la gestion du Théâtre Outremont couvrant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025;

- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Outremont de prendre en charge la gestion de la convention de contribution financière de 426 703 \$ accordée à la Corporation du Théâtre Outremont dans la résolution CA24 160161 pour la réalisation d'une programmation culturelle en 2024-2025, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1248488006

CE24 1178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Pleineterre inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la gestion optimale de l'eau et la mise en valeur des terres au parc agricole du Bois-de-la-Roche, situé dans le Grand parc de l'Ouest, jusqu'à l'épuisement budgétaire ou la fin du projet prévue en 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 307 277,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20502;
- 2- d'autoriser une dépense de 261 455,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 243 172,13 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe Pleineterre inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1249558001

CE24 1179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre la Ville et le Collège André-Grasset (1973) inc., visant l'échange en biens et services jusqu'au 31 août 2029;

- 2- d'autoriser une dépense de 56 005,65 \$ représentant le montant des taxes applicables à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1245978001

CE24 1180

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Nord-Est et Secteur Sud) pour les sommes suivantes :

Lot 4 – PDQ 42, PDQ 46 et Identification judiciaire

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pneus Ratté inc.	271 136,20 \$	140 990,82 \$	412 127,02 \$

Lot 5 – PDQ 23, Sécurité routière et Patrouilles spécialisées

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Garage Sylvain Joubert	293 729,50 \$	152 739,34 \$	446 468,84 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (Secteur Nord-Est et Secteur Sud) pour les sommes suivantes :

Lot 1 – PDQ 26

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre Beaumont pneus et mécanique	260 052,75 \$	135 227,43 \$	395 280,18 \$

Lot 3 – Service gendarmerie Est

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Pneus Ratté inc.	361 681,70 \$	188 074,49 \$	549 756,19 \$

Lot 7 – Service gendarmerie Sud

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de l'auto A.G.R. inc.	178 308,82 \$	92 720,59 \$	271 029,41 \$

Lot 8 – PDQ 20, PDQ 21 et Unité Métro

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de Service 2010 enr.	565 906,95 \$	294 271,61 \$	860 178,56 \$

Lot 9 – PDQ 13, PDQ 15, PDQ 16

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Chenier Auto Service inc.	448 732,48 \$	233 340,89 \$	682 073,37 \$

Lot 11 – Division des ressources matérielles et informationnelles

Fournisseur	Montant initial du contrat pour 24 mois (contingences et taxes incluses)	Dépense additionnelle pour 12 mois (contingences et taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Centre de Service 2010 enr.	414 029,69 \$	2155,44 \$	629 325,13 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1247428003

CE24 1181

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM22 0940;
- 2- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Notre-Dame Ouest, entre la 6^e avenue et la 20^e avenue;
- 3- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 4- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que toutes autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;

- 5- d'autoriser le directeur de la Direction des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 378 174,05 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1244123001

CE24 1182

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 855 000 \$ à l'organisme à but non lucratif Le Parados inc. pour la réalisation d'un projet d'habitation destiné à des femmes et enfants en difficulté, sur le territoire de la Ville de Montréal, dans le cadre de la troisième phase de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) volet des villes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- de signer la convention de contribution financière pourvu qu'elle soit, de l'avis de la Direction des affaires civiles, substantiellement conforme au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire pour et au nom de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, pourvu que l'acte soit, de l'avis de la Direction des affaires civiles, substantiellement conforme au projet joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1243956003

CE24 1183

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 292 500 \$ à PME Mtl Centre-Est pour la réalisation du projet « Immobilier collectif »;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1247408001

CE24 1184

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Cinémania, dans le cadre de l'entente entre le ministère de la Langue française et la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1249939005

CE24 1185

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à MUTEK afin de mettre en œuvre le MUTEK Forum pour la période du 20 au 23 août 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1243715002

CE24 1186

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$, à 7 à Nous, pour le projet « La ruelle bleue-verte de Pointe-Saint-Charles : un projet de résilience communautaire », dans le cadre de l'appel à projets du Programme de contributions financières pour la transition écologique 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1249320002

CE24 1187

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximal de 100 000 \$ à Scale AI dans le cadre de l'organisation de la deuxième édition de l'événement All In AI;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1241084002

CE24 1188

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 80 000 \$ à Salon du livre de Montréal pour 2024 et un soutien technique estimé à 6 000 \$ afin de réaliser l'événement du même nom dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1247317013

CE24 1189

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 65 000 \$ à l'organisme Printemps Numérique pour la mise en œuvre du volet rencontre d'affaires de l'événement MTL Connecte du 15 au 18 octobre 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1247339001

CE24 1190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 220 000 \$ à XN Québec pour l'année 2024-2025 et de 440 000 \$, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente, pour les années 2025-2026 à 2027-2028 pour la mise en œuvre de son « Plan d'action triennal 2024-2027 »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.062 1248180001

CE24 1191

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ à Festival du Nouveau Cinéma afin de réaliser la 53^e édition du festival du Nouveau Cinéma (FNC) du 9 au 20 octobre 2024 dans le cadre du Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1248214004

CE24 1192

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 115 000 \$ à L'Auguste Théâtre et un soutien technique estimé à 115 000 \$ afin de réaliser la 31^e édition du Festival Noël dans le parc du 6 au 31 décembre 2024 dans le cadre de Fonds de soutien aux festivals et aux événements majeurs;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier et de ce soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1248372001

CE24 1193

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'addenda 4 aux trois conventions approuvées par la résolution CG21 0619 et l'addenda 1 aux deux conventions approuvées par la résolution CG22 0484 dans le cadre du volet 2 afin d'inclure les honoraires professionnels aux frais admissibles de ce volet pour un montant 1 628 276 \$ du programme de soutien à la rénovation de bâtiments accueillant des ateliers d'artistes.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1249861007

CE24 1194

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution en biens et services, d'une valeur estimée à 2 175 \$, au Centre d'écologie urbaine pour la tenue du Forum des ami.es des parcs de Montréal au Jardin botanique le 19 septembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;

- 3- d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement des tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 10 jointe au présent dossier, afin d'autoriser le Centre d'écologie urbaine à utiliser gratuitement la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique le 19 septembre 2024, à partir de 15 h, dans le cadre du Forum des ami.es des parcs de Montréal 2024;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.066 1240348005

CE24 1195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt de sept demandes d'aide financière provenant de diverses unités de la Ville de Montréal et totalisant un montant d'environ 49 000 000 \$, au volet Aménagements résilients du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec dans le cadre de l'appel à projets du 1^{er} avril au 15 mai 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249339002

CE24 1196

Il est

RÉSOLU :

d'approuver la formation de consortium dans le cadre de l'appel d'offres public relatif à l'approvisionnement en biens et la fourniture de services en gestion vestimentaire intégrée destinés à l'ensemble du personnel des services de sécurité publique de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1249109002

CE24 1197

Il est

RÉSOLU :

de consentir à l'utilisation et à l'enregistrement de la marque de commerce « Tempo » par Raintank, inc.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1246157004

CE24 1198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1245531002

CE24 1199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière « eau et égouts » de l'agglomération, destinée à combler le déficit des activités de fonctionnement, jusqu'à une hauteur de 2 700 000 \$, somme nécessaire pour permettre au Service de l'eau d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1249966002

CE24 1200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de prendre en charge les travaux de resurfaçage sur la rue William-Tremblay, entre la rue Augustin-Frigon et la rue Molson, faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1247231049

CE24 1201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les projets de convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la Ville de Montréal, établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement de l'aide financière pour le Programme 18100;
- 2- d'autoriser la mairesse de Montréal et le greffier de la Ville à signer les conventions de subvention, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1249569004

CE24 1202

Il est

RÉSOLU :

de fixer, au plus tard le 11 octobre 2024, la date limite à laquelle les conseils d'arrondissement devront transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2025 et leur Programme décennal d'immobilisations 2025-2034, en vue de l'adoption du Budget 2025 et du Programme décennal d'immobilisations 2025-2034 de la Ville de Montréal par le conseil municipal et par le conseil d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1243074002

CE24 1203

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 25 000 \$, hors taxes, au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) pour la période de 2024-2025;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1248445001

CE24 1204

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Christina Nancy Eyangos à titre de membre du Conseil des Montréalaises pour un second mandat de trois ans se terminant en août 2027.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1247721003

CE24 1205

Vu la résolution CA24 3007 0228 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 23 juillet 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, pour l'année 2024, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'une contribution financière de 405 909,67 \$ en provenance du gouvernement fédéral relativement au programme 2 milliards d'arbres, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1249366027

CE24 1206

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une somme de 8 500 \$ de la Société des Amis du Jardin botanique pour soutenir les activités des Jardins-jeunes au Jardin botanique;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus-dépenses de 8 500 \$, couvert par la contribution de la Société des Amis du Jardin botanique;
- 3- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1240348006

CE24 1207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 3 671,53 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson inc. (CM23 0743), majorant ainsi le montant total du contrat de 196 813,37 \$ à 200 484,90 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1231026005

CE24 1208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser un virement budgétaire, pour l'année 2024, de 236 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de 185 000\$ en provenance de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal vers le Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne (SCAEC), dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC);

- 2- d'autoriser l'ajustement des enveloppes budgétaires des arrondissements vers le SCAEC pour 2025 et les années subséquentes;
- 3- d'imputer ces sommes, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1249711001

CE24 1209

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA24 25 0176 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en date du 2 juillet 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de majorer la dotation de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, par l'entremise de la réserve du passif environnemental, pour un montant de 24 460,93 \$, taxes incluses (22 336,09 \$, taxes nettes), afin de retenir les services professionnels de Terrapex Environnement ltée, requis pour des études environnementales complémentaires et la préparation des documents relatifs à la demande d'approbation d'un plan de réhabilitation et la demande d'autorisation pour le projet Champ des Possibles - Aménagement d'un parc et espace naturel sur un ancien lieu d'élimination de matières résiduelles et la réalisation du projet d'aménagement du Champ des possibles, Lot 5 094 459 et Lot 2 334 609 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1249034002

CE24 1210

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente relative à l'indemnité complète et finale à verser à 9319-4975 Québec inc., à titre de propriétaire expropriée, (ainsi qu'aux droits du propriétaire précédant 9288-2398 Québec inc. et ce, conformément à l'acte de vente publié sous le numéro 24 531 626), à la suite de l'expropriation de parcelles du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet SRB Pie-IX;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques à préparer et à signer l'ensemble des documents nécessaires pour finaliser l'entente intervenue;
- 3- de remplacer le plan P-186 St-Michel par le plan P-237 St-Michel afin de prévoir une servitude de nonaccès partielle;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, d'une parcelle du lot 2 213 510 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une servitude permanente d'utilité publique pour des feux de circulation, conformément au plan P-237 St-Michel;

- 5- d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M^e Louise Boutin, du Service des affaires juridiques, un chèque pour le résidu de l'indemnité complète et finale, relativement aux parcelles expropriées, au montant de 250 809,70 \$, en capital, intérêts et frais, et rédigé à l'ordre de *David Sauvé en fidéicommiss*;
- 6- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1240059001

CE24 1211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de Mtelus, enregistrée au numéro 3375080283, dans le cadre de la 25^e édition du festival Mutek jusqu'à 4 h le 24 août 2024 et jusqu'à 6 h le 25 août 2024;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de SAT Société des arts technologiques, enregistrée au numéro 1140728099, dans le cadre des événements suivants :
 - la 25^e édition du festival Mutek, jusqu'à 6 h les 24, 25 et 26 août 2024;
 - la série Convergence, jusqu'à 8 h les 28 septembre, 2 et 30 novembre 2024 et le 1^{er} janvier 2025;
 - Octov, jusqu'à 6 h le 29 septembre 2024;
- 3- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion d'Exposé noir, enregistrée au numéro 1173510497, dans le cadre de l'événement qu'il organisera à la Fonderie Darling, jusqu'à 8 h le 31 août 2024;
- 4- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Quartier latin dans le cadre de l'événement « La nocturne du Quartier latin » jusqu'à 6 h, le 7 septembre 2024 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
3 Brasseurs	1658, rue Saint-Denis	1149785199	100015821-2
Arcade Montréal	2031, rue Saint-Denis	1171647002	100155390-1
Bar Meltdown Montréal	2035, rue Saint-Denis	1171199285	9892639
Bistro à Jojo	1627, rue Saint-Denis	1146358271	100006767-1
Brasserie Artisanale L'Amère À Boire	2049, rue Saint-Denis	1145697844	100013334-1
Brasserie du Monde	1567, rue Saint-Denis	1179435046	100080580
Café Gitana	2080, rue Saint-Denis	1165864506	100150391-1
Frite Alors!	1710, rue Saint-Denis	1165559734	9937954
L'Abreuvoir	403, rue Ontario E	1165834665	9202201 et 9339003
La Distillerie	300, rue Ontario E	1162863113	9438243
Le Bon Vieux Temps	2051B, rue Saint-Denis	1178710860	18311565
Gaufre et café	404, rue Ontario E	1175185363	10133595-1
Le Crimson	323, rue Ontario E	1173791345	100187054-2
Le Psy Bar	2073, rue Saint-Denis	1173214793	100061697-2
Le Red Room	2037, rue Saint-Denis	1179078515	10221556
Le Saint-Bock Brasserie Artisanale	1741, rue Saint-Denis	1163719140	100167536-1
Menthe et Couscous	361, rue Émery	1168217314	100015821-2
Point Bar	2017, rue Saint-Denis	1168801562	100191619-1
Point Bar Lounge	1735, rue Saint-Denis	1174043092	282020
Pub L'Île-Noire	1649, rue Saint-Denis	1144428233	100181321-1

Randolph Pub Ludique	2041, rue Saint-Denis	1176636497	100178574-1
Turbo Haüs	2040, rue Saint-Denis	1173403024	100079798-1

5- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Village dans le cadre de l'événement « Nocturne du Village », jusqu'à 6 h le 14 octobre 2024 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858, rue Sainte-Catherine E	1161111910	100143982-1
Bar Le Campus	1111, rue Sainte-Catherine E	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171, rue Sainte-Catherine E	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171, rue Sainte-Catherine E	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine E	1144219236	100019695-1
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276, rue Sainte-Catherine E	1171762074	100186395-1
Notre-Bœuf-de-Grâce	1302, rue Sainte-Catherine E	1174437682	100180174-5
Le Protocole bistro-lounge	1310, rue Sainte-Catherine E	2278908209	10236257-1
Bar l'Aigle Noir	1315, rue Sainte-Catherine E	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333, rue Sainte-Catherine E	1177005817	100110379-2
District Video Lounge	1365, rue Sainte-Catherine E	1172397607	100209148-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470, rue Sainte-Catherine E	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482, rue Sainte-Catherine E	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477, rue Sainte-Catherine E	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669, rue Sainte-Catherine E	1170154547	100066894-1
Bar Le Stud	1812, rue Sainte-Catherine E	1146553673	100077834-2
Bar Le Normandie	1295, rue Atateken	1172490089	100066449-1

6- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool des établissements commerciaux ci-après désignés de la Société de développement commercial du Village dans le cadre de l'événement « Le nouvel an dans le Village », jusqu'à 6 h le 1^{er} janvier 2025 :

Raison sociale	Adresse	NEQ	Numéro de permis d'alcool
Stéréo	858, rue Sainte-Catherine E	1161111910	100143982-1
Bar Le Campus	1111, rue Sainte-Catherine E	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171, rue Sainte-Catherine E	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171, rue Sainte-Catherine E	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218, rue Sainte-Catherine E	1144219236	100019695-1
Bar Renard / Motel Motel	1272-1276, rue Sainte-Catherine E	1171762074	100186395-1
Notre-Bœuf-de-Grâce	1302, rue Sainte-Catherine E	1174437682	100180174-5
Chilanga Taqueria	1371, rue Sainte-Catherine E	1177530533	10180612-2
Bar l'Aigle Noir	1315, rue Sainte-Catherine E	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333, rue Sainte-Catherine E	1177005817	100110379-2
District Video lounge	1365, rue Sainte-Catherine E	1172397607	100209148-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470, rue Sainte-Catherine E	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482, rue Sainte-Catherine E	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477, rue Sainte-Catherine E	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669, rue Sainte-Catherine E	1170154547	100066894-1
Bar Le Stud	1812, rue Sainte-Catherine E	1146553673	100077834-2
Bar Le Normandie	1295, rue Atateken	1172490089	100066449-1
Bar Rocky	1673, rue Sainte-Catherine E	1160529237	100085340-1

Adopté à l'unanimité.

CE24 1212

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 128 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 11 jointe au présent dossier décisionnel afin d'accorder une gratuité à la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer, d'une valeur de 4 613 \$, pour l'utilisation du terrain de baseball au complexe sportif Claude-Robillard (CSCR), dans le cadre d'un événement bénéfice, le 15 septembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1249615003

CE24 1213

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 3 354 607, 3 354 608 et 3 354 609 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247499005

CE24 1214

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme compensant l'augmentation des taxes foncières qui découlent de la réalisation de travaux sur des bâtiments accueillant des ateliers d'artistes professionnels en arts visuels et en métiers d'art (RCG 21-017) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1249861006

CE24 1215

Vu la résolution CA24 12137 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 2 juillet 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser la fermeture et le retrait du domaine public à titre de « rue » d'une partie du lot 1 110 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour être versé dans le domaine public à titre de « parc local », en prévision des travaux projetés dans le cadre du projet de réaménagement du parc de Spalding;
- 2- d'accepter l'offre de l'arrondissement d'Anjou visant la prise en charge par l'arrondissement d'Anjou des travaux de fermeture de rue d'une partie du lot 1 110 400 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux fins de parc, conformément à l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

40.006 1245837001

CE24 1216

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 329 743 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1248465002

CE24 1217

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 600 000\$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1248465003

CE24 1218

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 175 559 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du Centre hospitalier de l'Université de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1246626001

CE24 1219

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant des emprunts pour un montant total de 1 520 000 \$ afin de financer l'achat d'équipements nécessaires au contrôle des rejets et au suivi environnemental ainsi que l'achat ou les rénovations de stations pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1246831001

CE24 1220

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 218 353 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1248285001

CE24 1221

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 159 396 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1248285002

CE24 1222

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation, d'agrandissement, de construction et d'aménagement de bibliothèques ainsi que l'achat de collections premières », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1249688001

CE24 1223

Vu la résolution CA24 190169 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 3 juin 2024;

Vu la résolution CA24 190176 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 2 juillet 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » à même le secteur 09-T3, s'appliquant au terrain situé au 2760 à 3150, lots 4 314 375 et 4 314 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1240415005

CE24 1224

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal des règlements 115-2024 et 58-2016-62, adoptés le 19 juin 2024 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à leur égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1248845005

CE24 1225

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement 57-2016-2, adopté le 20 mars 2024 par le conseil municipal de la Ville de Montréal-Est;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Montréal-Est.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1248845004

CE24 1226

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver la demande de démolition du bâtiment sis aux 1970, 1976 et 1980, boulevard Gouin Est, lot 1 741 425 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1249570008

CE24 1227

Vu la résolution CA24 09 0173 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 10 juin 2024;

Vu la résolution CA24 09 0200 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville en date du 2 juillet 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 04-047 sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville », afin d'intégrer le Plan particulier d'urbanisme District central.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1249570002

CE24 1228

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1243882001

CE24 1229

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2023 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1247181002

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE24 1135 à CE24 1229 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Caroline Bourgeois
Vice-présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville